



CONTINUITÉ TERRITORIALE - DOSSIER DE DEMANDE

2011

1. DEMANDEUR	Un dossier par personne, y compris les enfants
Nom :	Nom de jeune fille :
Prénom (1) :	Prénom (2) :
Né(e) le	Nationalité

2. INFORMATIONS PERSONNELLES	
Numéro de téléphone fixe :	Numéro de téléphone portable
Adresse de messagerie:	@
Département / Pays de naissance :	Ville de naissance :
N° Carte nationale d'identité ou de Passeport :	
Pour les étrangers : N° de Passeport	et N° de Carte de séjour :
Adresse : N°	Voie.
Complément d'adresse :	
Code postal :	Commune :

3. SITUATION (POUR LES ADULTES)		
Situation de famille : Marié <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Pacs <input type="checkbox"/>		
Nombre d'enfants à charge :		
Activité : Salarié <input type="checkbox"/> Commerçant <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Si autre préciser LISTE		
Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> Sans activité <input type="checkbox"/>		
Si étudiant : Boursier Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Si demandeur d'emploi, date inscription Pôle Emploi :		Numéro D.E.
Allocataire R.S.A. <input type="checkbox"/>		Si oui depuis le :
Carte d'invalidité <input type="checkbox"/>		Si oui taux d'invalidité : %
Revenu net imposable 2009 :	€	Nombre de parts :

4. POUR LES ENFANTS RATTACHES ET LES PERSONNES SOUS TUTELLE		
Nom et Prénom du tuteur légal :		Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Adresse :		
Numéro de téléphone	Adresse messagerie :	@

5. PIÈCES A ANNEXER OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER DE DEMANDE			
1.	<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité ou Passeport en cours de validité (COPIE LISIBLE*)		
2.	<input type="checkbox"/> Carte de séjour (Etrangers)		
3.	<input type="checkbox"/> Livret de famille (COPIE LISIBLE*)		
4.	<input type="checkbox"/> Avis d'imposition ou de non-imposition 2009 2010 sur revenus 2009 (COPIE LISIBLE*)		
5.	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (COPIE LISIBLE*)		
6.	<input type="checkbox"/> Attestation de non sollicitation d'un autre dispositif d'aide au voyage (Imprimé joint)		
7.	<input type="checkbox"/> Pour les publics spécifique, justificatif de situation :		
<input type="checkbox"/>	Accompagnateur majeur étudiant ou apprenti	<input type="checkbox"/>	Candidat concours (hors public éligible au Passeport Mobilité)
<input type="checkbox"/>	Accompagnateur rapatriement sanitaire	<input type="checkbox"/>	Doctorant
<input type="checkbox"/>	Accompagnateur sportif mineur	<input type="checkbox"/>	Etudiant (P.M.E. 50 %)
<input type="checkbox"/>	Sportif de haut niveau	<input type="checkbox"/>	Etudiant hors P.M.E.
<input type="checkbox"/>	Aide aller simple Réunion - Métropole	<input type="checkbox"/>	Rapatriement sanitaire
<input type="checkbox"/>	Décès en métropole (déplacement maxi 10 jours avant - 10 jours après)	<input type="checkbox"/>	Bébé né après la déclaration fiscale
En cas de demande de remboursement, en plus des pièces ci-dessus :			
8.	<input type="checkbox"/> Facture originale acquittée au nom du demandeur ou du même foyer fiscal		
9.	<input type="checkbox"/> Coupon d'embarquement ou justificatif de voyage		

* Un original pourra être demandé lors de l'instruction du dossier

ATTESTATION DE NON SOLLICITATION D'UN AUTRE DISPOSITIF D'AIDE AU VOYAGE

Je soussigné(e)
(Nom, Prénom)

demeurant.....
(Adresse)

garant de (si le demandeur est mineur)
(Nom, Prénom)

Atteste sur l'honneur :

- de l'exactitude des renseignements fournis pour la présente demande.
- que le demandeur est rattaché au foyer fiscal de l'avis d'imposition ou de non imposition ci-joint.
- n'avoir bénéficié ou sollicité aucune « aide au transport aérien » auprès d'un autre organisme public pour l'année de validité du billet ⁽¹⁾.

et

M'engage

- à ne pas utiliser un billet modifiable ou remboursable.
- à utiliser le bon pour l'achat d'un billet dont la destination finale est la métropole.
- à me soumettre à tout contrôle effectué par LADOM.
- à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans le mois qui suit la réception du remboursement par LADOM.
- si la demande est acceptée, je m'engage à ne refaire aucun duplicata

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide.

Fait à, le

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

(1). **Décret du 19 novembre 2010**
Art. 11. – Au cours d'une même année civile, il ne peut être versé plusieurs des aides prévues aux III, IV et V de l'article 50 de la loi du 27 mai 2009 susvisée. L'aide n'est versée qu'une fois par an et, sans préjudice du second alinéa de l'article 3, ne peut être cumulée, pour le financement du même déplacement, avec aucune autre aide individuelle versée par une personne publique.

CONTINUITÉ TERRITORIALE CONDITIONS GÉNÉRALES D'ÉLIGIBILITÉ

Textes de référence : décrets n° 2010-1424 et n°2010-1425 du 18 novembre 2010.

- L'aide est attribuée à titre individuel à un résident obligatoirement rattaché à un foyer fiscal de **La Réunion**.
- Le quotient familial s'obtient en divisant le revenu annuel net global imposable (hors réductions d'impôts et défiscalisation) par le nombre de parts du foyer fiscal. L'aide n'est attribuée que pour les vols au départ de La Réunion.

CONDITIONS DE RESSOURCES:	
Quotient familial inférieur à : 26 420 € Montant de l'aide : 360 € TTC	Public spécifique* si quotient familial au-delà de 26 420 € * liste au dossier de demande Montant de l'aide : 360 € TTC

- Le bon d'aide à la continuité territoriale doit être utilisé dans les 2 mois suivant sa date d'émission. Il peut être réactivé sur demande après ce délai durant l'année. Il doit toutefois être réalisé au plus tard le 31 décembre 2011.
- Il est réservé à l'achat d'un billet d'avion.
- Le vol ALLER détermine l'année de l'aide.
- L'aide n'est valable que pour le trajet ALLER/RETOUR Réunion - Métropole, 1 fois par année civile (sauf exception en cas d'aide spécifique Conseil Régional de la Réunion)
- Le billet doit être pris en classe économique, non remboursable. Il peut être modifiable.
- L'aide ne peut en aucun cas dépasser les frais T.T.C. engagés par le bénéficiaire ou son administrateur légal (enfant par exemple). Elle ne peut être supérieure à 360 €¹.
- Règles de non cumul sur un même voyage : l'aide n'est pas cumulable avec le Passeport Mobilité Etudes pris en charge à 100%, le Passeport Mobilité Formation Professionnelle, les congés bonifiés, les chèques vacances, les aides de l'ORESSSE ou toute autre aide au transport aérien.
- En cas de demande de remboursement, la facture doit obligatoirement être établie au nom du voyageur² (ou du même foyer fiscal). Un justificatif de vol sera demandé : carte embarquement ou attestation de voyage.
- Le dossier de remboursement devra être présenté complet au plus tard le 28 février 2012.
Dans tous les cas, l'AIDE GRAND PUBLIC et les AIDES SPECIFIQUES ne sont pas cumulables sur un même vol.

¹ Les billets « Primes » ne sont pas éligibles à l'aide.

² En cas d'achat du billet sur internet, en plus du reçu de paiement, le relevé de compte bancaire prouvant la dépense pourra être demandé.